



Date : 4 Novembre 2023 Numéro : 1

NEWSLETTER

FRANCE - DENTURISTE

INFORMER • DÉFENDRE • ENCOURAGER • RÉUNIR

“

Agir ensemble
pour la santé,
la dignité et l'autonomie
de chacun.

”



SOLIDARITÉ



COMPÉTENCE



ENGAGEMENT



PROXIMITÉ



www.france-denturiste.org

INTRODUCTION

LES CHIRURGIENS-DENTISTES DANS LA NEGATION D'UNE AVANCEE SOCIALE

Quand le « jusqu'au boutisme du non » frôle le ridicule, plus proche d'une atteinte à la santé publique que de la préservation de la santé des patients. Les chirurgiens-dentistes n'ont pas le temps de faire du social mais ils refusent que d'autres puissent le faire.

PREMIER CHAPITRE

Dans ce contexte, j'ai mis en place une formation qui existe depuis 75 ans dans un pays francophone et qui n'a jamais été remise en question puisqu'elle apporte de nombreux avantages pour que des patients soient traités correctement, (*je ne dis pas que les patients ne sont pas bien traités dans les cabinets dentaires*), tout en permettant aux cabinets dentaires de pratiquer plus facilement leur activité de l'art dentaire [Article L4141-1](#) (

Les rendez-vous pour de simples soins sont de plus en plus difficiles à obtenir avec des délais jusqu'à plus de 12 mois et des secteurs concernant les personnes âgées complètement à l'abandon sans solution pérenne.

La formation de denturiste est décriée par les syndicats et les ordres professionnels ; ceux-ci ne veulent même pas se pencher sur cette activité qu'ils connaissent pourtant très bien mais dont ils ne veulent pas et ceci pour conserver leur dominance sur toute l'activité et la faire évoluer (ou pas) à leur guise.

J'ai demandé de façon officielle un rendez-vous avec l'Ordre National qui ne répond pas et ne semble pas donner suite. J'ai fait de même avec un syndicat qui avait publié à mon encontre sur Internet et eux ne prennent même pas la lettre recommandée.

J'ai aussi effectué à plusieurs reprises la demande de rendez-vous auprès du président de l'UFSBD par l'intermédiaire de son assistante là aussi sans réponse.

Il ne sera pas dit que je ne me suis pas rapproché des hautes sphères dirigeantes.

Le constat est que ce mutisme a pour but d'interdire à plus de patients d'être appareillés dans de bonnes conditions et est vraiment proche d'une atteinte à la santé publique face à des patients laissés avec des difficultés pour manger correctement, ce qui peut entraîner des risques pathogènes ou bien une rupture avec le lien social, etc...

La profession de denturiste permettant aux cabinets dentaires de soigner plus de patients ne peut être interdite pour des histoires d'ego ou autres prétextes non fondés tels que la sécurité des patients puisque l'activité permet de conserver un lien entre le denturiste et le praticien traitant (je dis praticien car les seuls médecins sont les stomatologues qui ont fait médecine avec le nouveau nom de chirurgie orale).

Le denturiste lui ne fait aucun soin, la formation ne forme pas aux soins et seul le dentiste sera habilité à faire des soins comme le précise le code de la santé publique.

Des syndicats se vantent de faire condamner tous ceux qui pratiquent l'art dentaire de façon illégale et intègrent dans cet art la prothèse dentaire (qu'ils ne savent pas réaliser puisque cela ne leur est pas enseigné et n'est pas inclus dans leur activité).

Donc ils doivent vendre les prothèses aux patients sans faire de bénéfices dessus puisque l'article [Article R4127-215](#) du code de la santé publique dit que :

« La profession de chirurgien-dentiste ne doit pas être pratiquée comme un commerce. »

Les poursuites sont faites « à la tête du client » car les syndicats disent qu'ils n'ont rien laissé passer et fait condamner tous les prothésistes faisant de la prothèse en direct : mais alors qu'en est-il de ceux qui exercent depuis plus de 20 ans pour certains et de plus en plus nombreux à ce jour. On peut donc conclure que ces derniers ne sont pas illégaux.

Voici une liste non exhaustive **des prothésistes** qui fabriquent et posent les prothèses en direct (précisons que ce sont des prothésistes qui n'ont pas les compétences des denturistes) que l'on peut donc aller voir en toute sécurité puisqu'ils ne sont pas inquiétés.

Le seul problème est que cela brise la chaîne de suivi des soins et cela ne devrait pas être ; en revanche, le denturiste permet de conserver et même de renforcer et d'améliorer le suivi car il peut de façon officielle converser et échanger avec le dentiste pour améliorer et pérenniser le suivi du patient.

Beaucoup de praticiens sont favorable à cette aide qu'apporte le denturiste, qui permet de régulariser ce qui se fait de façon cachée et de l'encadrer, alors qu'une minorité ayant un pouvoir de blocage anxiogène persiste sans s'intéresser à la santé publique.

Les syndicats devraient plus se pencher sur ceux qui, dans des centres médicaux officient sans respect des patients pour le seul profit.

Les contrôles s'ils ont lieu devraient peut-être plus aboutir sur la radiation de praticiens dont l'Ordre des Dentistes a donné autorisation d'exercer juste sur présentation de diplôme et ce, sans contrôler à posteriori leur déontologie et sens éthique.

CONCLUSION

Les Ordres et syndicats n'auraient-ils pas intérêt à se pencher plus sur l'activité dentaire pour éviter de nouveaux scandales comme il en existe déjà (et à venir) ?

LIENS UTILES

<http://physionomie-dentaire.fr/>

<https://laboratoire-laporte.fr/>

<https://laboratoire-dentaire-direct34.com/>

<https://www.urgence-appareil-dentaire-casse.fr/>

<https://sos-protheses.fr/>

<https://conceptys-france.com/>

https://www.leboncoin.fr/materiel_medical/2425548286.htm

https://www.leboncoin.fr/prestations_de_services/2413616531.htm

<https://centre-esthetique-dentaire-bastia.fr/>

<https://prothesiste-dentaire-paris14.fr/protheses-amovibles/>

<http://www.prothesefaciale.fr/maintenance-de-vos-proth%C3%A8ses-dentaires/>

FRANCE-DENTURISTE

www.france-denturiste.org

